

# RÉALISATIONS AVANT/APRÈS

1062-1066 rue Champflour



588, rue Saint-Paul



623, Notre-Dame Est



11881, rue Notre-Dame Ouest



## ÉTAPES D'UNE DEMANDE D'ANALYSE DE PROJET

1. Analyse de la demande, service conseil et création d'un croquis, au besoin;
2. Présentation de la demande au comité consultatif d'urbanisme (CCU);
3. Décision du conseil municipal;
4. Émission du permis de construction;
5. Début des travaux. **Prévoir un délai d'environ 6 à 8 semaines entre le dépôt de votre demande et le début des travaux.**

## SUBVENTION

Pour accompagner les citoyens souhaitant faire des travaux dans les premiers quartiers assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la Ville de Trois-Rivières a mis sur pied un programme de subvention (Programme de redéveloppement des premiers quartiers). **L'aide financière peut atteindre jusqu'à 50 % du coût des travaux admissibles!**

Il vise la construction résidentielle neuve et la rénovation d'immeubles patrimoniaux. Ce programme est financé par la Ville de Trois-Rivières et est conditionnel à la disponibilité budgétaire.

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN



## PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

L'information présente sur ce document est une synthèse informative et n'a aucune valeur légale.



### POUR PLUS D'INFORMATION

Direction de l'aménagement et du développement urbain

#### Centre de services aux citoyens

4655, rue Saint-Joseph

C.P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311

De l'extérieur de Trois-Rivières : 1 833 374-2002

Courriel : 311@v3r.net

[v3r.net](http://v3r.net)

Document produit par :  
Communications, Ville de Trois-Rivières  
Avril 2019

TRÈS  
Trois-Rivières

